



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 17 mars 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	12	17

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain

Secrétaire de séance : Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 025 – ADHÉSION AU CAUE ET APPEL À COTISATION POUR 2023

Le C.A.U.E. de la Seine-Maritime est une association indépendante qui dispense des conseils en architecture, en urbanisme et environnement au service de l'intérêt général, à la fois aux collectivités mais aussi aux habitants.

La commune de Roumare a déjà fait appel à ses services concernant le parc des Tulipiers et la réhabilitation du manoir en hôtel de ville.

Considérant que cette structure a déjà accompagné la commune dans ses projets, Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune de Roumare.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 1 voix contre (Monsieur TOUTAIN), DÉCIDE :

- De **RENOUVELER** l'adhésion de la commune au C.A.U.E. pour l'année 2023 ;
- **D'AUTORISER** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 173 euros ;
- **D'INSCRIRE** la dépense au compte 6281 du budget primitif principal 2023.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération

Le 28 mars 2023